



2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Madon
leurthe

ETABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
DE BASSIN



LE MOT DU PRÉSIDENT



L'activité de l'EPTB durant cette année 2020 a bien évidemment été fortement marquée par la crise sanitaire que nous vivons malheureusement toujours aujourd'hui.

Au-delà de l'aspect organisationnel avec un confinement national imposé, des outils numériques à mettre en place dans l'urgence pour permettre le télétravail de nos collaborateurs, être à même de poursuivre les échanges avec nos partenaires via un système de visioconférence, les élus de l'EPTB ont dû réorienter certains projets. Confrontés à devoir prioriser les dossiers au vu de l'indisponibilité des bureaux d'étude qui ne pouvaient plus intervenir sur le terrain dans le calendrier initial, il a fallu, par exemple, retarder la réalisation de relevés topographiques sur le bassin versant de la Meurthe pour focaliser nos commandes sur le Madon, ceci pour minimiser le risque de perdre le bénéfice des aides européennes dont les délais sont relativement contraints.

S'il a été nécessaire de hiérarchiser les urgences à traiter, l'enjeu de cette année 2020 était pourtant initialement tout autre. L'année 2020 étant une année de renouvellement électoral, l'objectif était d'installer rapidement le comité syndical pour acculturer rapidement les élus aux questions fondamentales relatives au grand cycle de l'eau et au jargon technique utilisé dans ce domaine. Pour se faire, l'EPTB avait travaillé avec les étudiants en information communication de l'Université de Lorraine pour créer différents supports et programmer des visites de terrain. Les confinements successifs et le report de 3 mois des élections locales ont coupé court à toutes actions. Avec 53% de nouveaux élus siégeant dans notre instance, ce défi d'acculturation reste de taille pour 2021.

Bien que l'année 2020 ait été complexe, tout a été fait pour que les projets de l'EPTB puissent se poursuivre comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport d'activité. La plus grande satisfaction est probablement d'avoir pu mener à bien la concertation du grand public sur les aménagements du PAPI Madon malgré le contexte sanitaire.

Pour conclure, je voudrais remercier tous les élus locaux, délégués syndicaux, délégués communautaires, maires avec qui nous avons échangé et construit ces dernières années et qui ont arrêté leur mandat électoral en 2020. Merci à vous tous. Et bienvenue aux nouveaux élus qui vont œuvrer pour protéger les habitants du risque inondation et protéger notre milieu naturel, le changement climatique est là et le travail à accomplir est immense.

Bertrand KLING
Président de l'EPTB Meurthe-Madon





SOMMAIRE

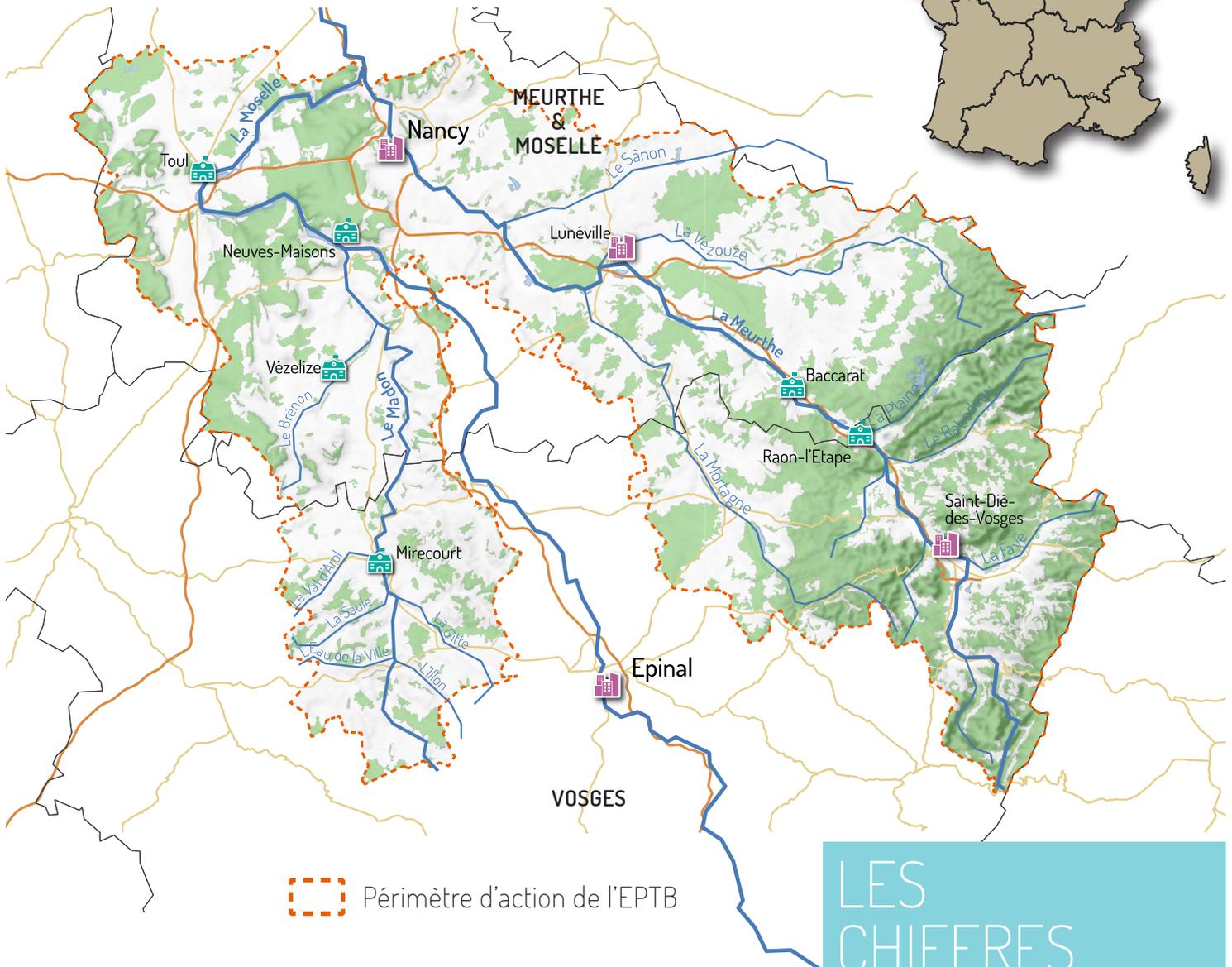


| | |
|---|----|
| L'EPTB Meurthe Madon | 4 |
| Prévention des inondations | 5 |
| Gestion des milieux aquatiques. | 10 |
| Ouvrages et systèmes d'endiguement | 13 |
| La vie de l'EPTB | 15 |
| Les éléments financiers | 18 |

Couple de sternes © M. Grosjean



L'EPTB MEURTHE MADON, TERRITOIRE AU FIL DE L'EAU



 Périmètre d'action de l'EPTB

Le périmètre d'action

Il correspond aux bassins versants de la Meurthe, du Madon, et de la Moselle (entre ses confluences avec le Madon et la Meurthe)

Les missions

- Coordination de la stratégie locale de gestion du risque inondation
- Préservation des milieux naturels aquatiques
- Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- Préparation à la gestion de crise
- Animation et sensibilisation en faveur de la gestion de la ressource en eau

LES CHIFFRES CLÉS

 **503** communes

 **21** intercommunalités

 **591 000** habitants

 **3 138** km de cours d'eau

Prévention des inondations





UN OUTIL POUR PRÉVOIR

Contrats signés entre l'État et les collectivités, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) visent à réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, les biens et les activités économiques, l'environnement... L'élaboration d'un PAPI permet de définir une politique globale et cohérente de gestion des inondations, pensée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. C'est dans le PAPI que les signataires s'engagent financièrement à réaliser les actions du plan.

Élaboration

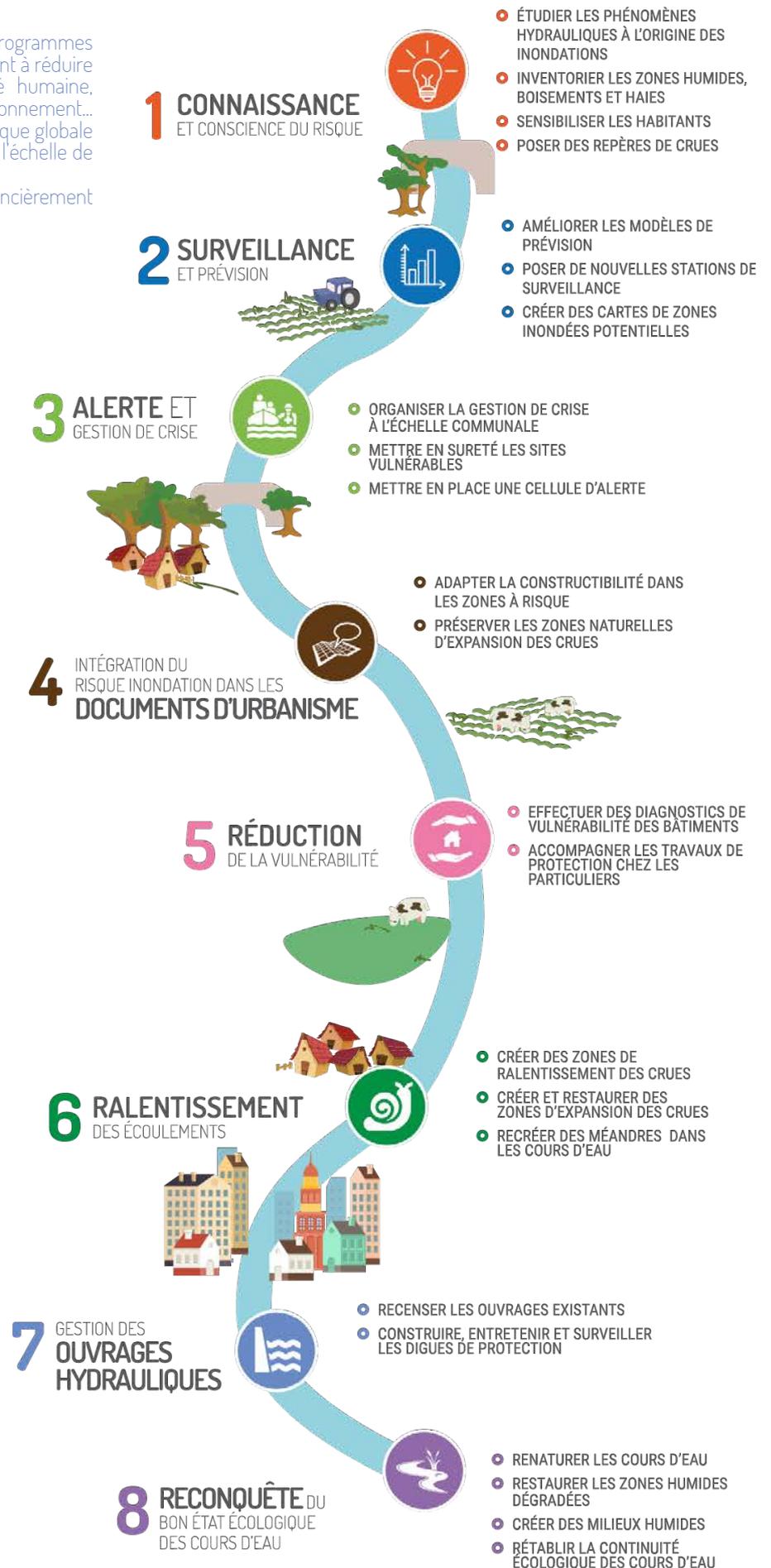
La définition et la mise en œuvre d'un PAPI est une démarche progressive et longue :

- > **Phase 1 :** Recueil des informations, identification des besoins avec les acteurs du territoire. Cette première phase permet de dresser les grandes orientations du projet.
- > **Phase 2 :** Études des risques, diagnostics approfondis, recensement des enjeux économiques et environnementaux, définition détaillée des actions du programme et leurs justifications économiques.
- > **Phase 3 :** Mise en œuvre du programme d'actions. Il s'agit d'obtenir les autorisations administratives, de réaliser les actions de concertation avec le public, et enfin de réaliser les travaux inscrits dans le programme.

Un PAPI s'inscrit sur 6 ans. Plusieurs PAPI peuvent être nécessaires afin d'englober des actions de grande envergure nécessitant une mise en œuvre complexe et plus longue.

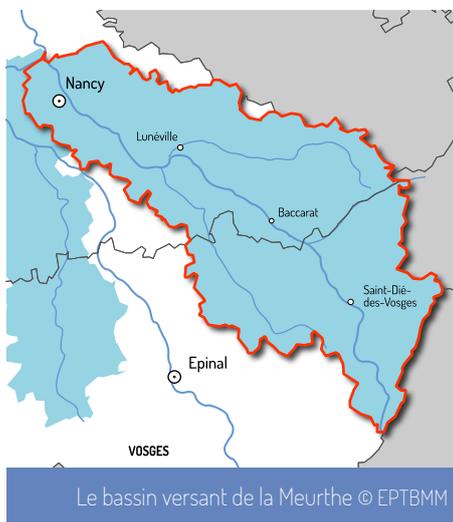
Contenu

Le contenu du PAPI est défini au niveau national. Il doit comporter 7 axes qui traitent la connaissance du risque, la préparation à la crise, et les aménagements de lutte contre les inondations. Les élus de l'EPTB Meurthe-Madon ont décidé d'y ajouter un huitième relatif à l'amélioration du fonctionnement écologique des cours d'eau.





BASSIN DE LA MEURTHE



Le bassin versant de la Meurthe © EPTBMM

Cas particulier du secteur de Rambervillers

Rambervillers et ses alentours ont fait l'objet de nombreuses visites de terrain et de réunions spécifiques tout au long de l'année pour coordonner l'action de l'EPTB avec le projet communal « cœur de ville » et le projet de renaturation de la rivière Mortagne sur l'ancien site industriel de la papeterie.

Sur plus de 4000 sites potentiels étudiés courant 2019 pour accueillir des zones de ralentissement dynamique de crues *, un scénario de 7 sites présentant le meilleur compromis entre efficacité hydraulique et coût financier avait été retenu.

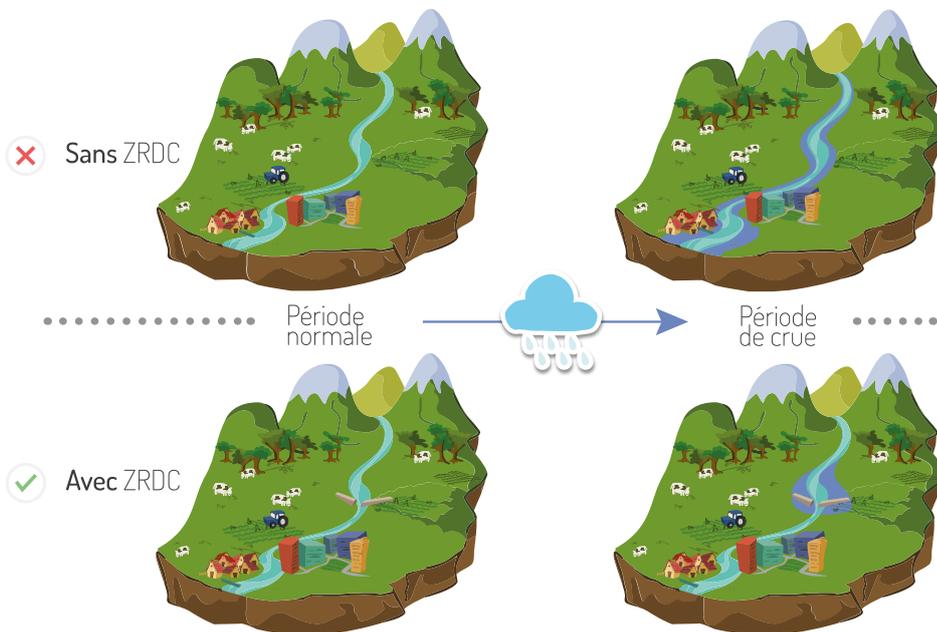
L'année 2020 a permis d'étudier plus finement ces sites grâce notamment à la réalisation d'un relevé topographique de haute précision (photographie 3D de la surface du sol) indispensable pour intégrer ce nouveau scénario dans la modélisation hydraulique (simulation logicielle d'inondation). Le confinement ayant empêché le bureau d'études de se rendre sur le terrain, les résultats de la modélisation n'ont été connus qu'au dernier trimestre. Cette nouvelle étape

Étude détaillée des 7 sites de ralentissement dynamique des crues

permettra également d'adapter les protections localisées qui viennent en complément pour finaliser la protection des personnes et des biens. Les visites de terrain du diagnostic du cours d'eau se sont poursuivies en début d'année. Il s'agit de décrire l'état de fonctionnement hydraulique et écologique de la rivière et de ses berges (nature des écoulements, état sanitaire des arbres, structure des berges...). La concertation s'est poursuivie avec les élus locaux et les acteurs du monde agricole pour discuter des sites retenus par le comité de pilotage.

* ZONE DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES CRUES

Il s'agit d'un ouvrage en remblais de terre, implanté en fond de vallée. Lors d'une crue, en raison d'une ouverture réduite, l'ouvrage va stocker une partie de l'eau sur les terrains en amont et permettre ainsi de réduire les débits à l'aval. Une ZRDC atténue les effets des inondations et permet de gagner du temps pour mettre en sécurité les biens et la population.



Étude historique sur le bassin versant

Extrait de la carte d'état major (source : IGN)

Élément désormais indispensable pour obtenir la labellisation du PAPI par les services de l'Etat, l'étude historique sur le bassin versant de la Meurthe, menée par le Centre de recherche en géographie LOTERR de l'université de Lorraine, est maintenant finalisée. Elle consiste à retracer la chronologie des inondations et des aménagements au cours des trois derniers siècles.

Le travail mené apporte un éclairage nouveau et des éléments contre-intuitifs sur l'évolution des activités humaines au cours des siècles et leurs impacts sur le milieu naturel. Sa diffusion et sa valorisation n'ont pu à ce jour être organisées en raison de la crise sanitaire.



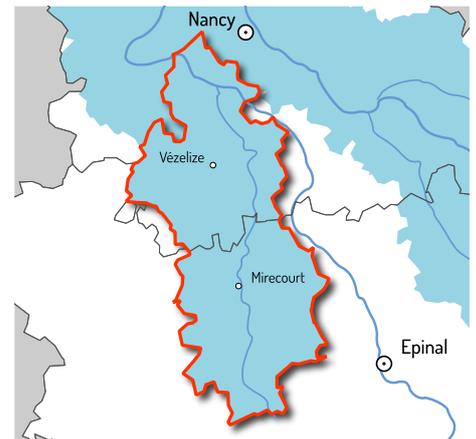
BASSIN DU MADON

De la conception à l'association du grand public

En janvier 2020, l'EPTB a recruté le groupement Artelia-Ecolor pour assurer la maîtrise d'œuvre des aménagements prévus au PAPI. Ces bureaux d'études ont été très présents sur le terrain tout au long de l'année. Au fil des semaines, ils ont mené des sondages géotechniques et des relevés topographiques sur les différents sites accueillant des aménagements.

Un diagnostic agricole a été commandé auprès de la Chambre d'agriculture des Vosges pour étudier l'impact de la zone de ralentissement de crue sur les exploitations situées sur le secteur de Maroncourt.

Malgré quelques mois de retard imputables au contexte sanitaire, le résultat des études a pu être présenté en comité de pilotage en septembre et une **stratégie de concertation** * du grand public a été définie et menée au dernier trimestre .



Le bassin-versant du Madon © EPTBMM

* ZOOM SUR LA CONCERTATION

La concertation du grand public a officiellement démarré le 16 octobre par une conférence de presse et la mise en ligne du site internet spécifique permettant de diffuser l'information et recueillir les avis :

<https://concertation.papimadon.fr>

Les 167 communes du bassin versant ont reçu une affiche à l'intention du public et les éléments permettant à la population de donner son avis. Des registres ont également été mis à disposition des habitants dans les mairies et lors des temps de concertation.

Un panel citoyen a été invité à un temps de travail, des ateliers locaux ont été mis en place dans les communes les plus concernées par les aménagements, un temps public de présentation et d'échange a conclu la démarche.

QUELQUES CHIFFRES :

-  8 réunions publiques & ateliers
-  140 participants
-  10 contributions écrites
-  1 site internet dédié
-  5 371 vues
-  13 contributions en ligne



Etudes géotechniques - © EPTBMM / AL Goujon

Dans le même temps, des inventaires de la faune et de la flore ont débuté en mars pour une durée de douze mois. Des inventaires aquatiques ont par exemple été menés dans le Madon : pêche électrique, inventaire des mollusques aquatiques... Ces études permettent de recenser toutes les espèces présentes et pouvant être impactées par les futurs travaux et ouvrages. Ces recherches sont menées dans la perspective du dépôt du dossier d'autorisation environnementale pour lequel des points réguliers sont organisés avec les services de l'État.



Pêche électrique- © EPTBMM / AL Goujon

LE SAVIEZ-VOUS ?

Financée par le dispositif PAPI Madon, la Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique, maître d'ouvrage de l'opération, a réceptionné fin juillet les travaux d'une nouvelle annexe hydraulique sur le Madon. Elle permet de créer à Haroué une zone favorable à la reproduction du brochet tout en permettant de favoriser la lutte contre les inondations. L'entretien du site sera ensuite assuré par l'AAPPMA "Les Pêcheurs à la ligne du Saintois".



Annexe piscicole à Haroué (54) - © Fédération de pêche 54 / E. Hokonique

Aider les maires pour la gestion de crise

Si le rôle de l'EPTB est de prévenir la crise, celui du maire est de la gérer.

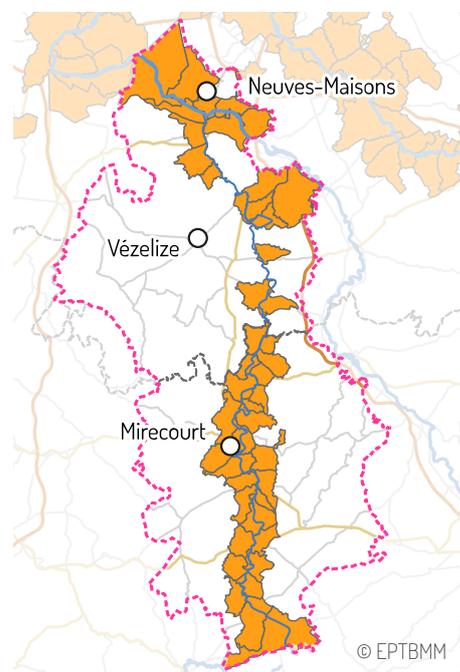
L'EPTB apporte un appui technique aux communes afin qu'elles se mettent à jour avec la réglementation, notamment pour celles concernées par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Les communes concernées (35 sur le secteur du Madon) doivent établir et mettre à jour régulièrement leur **plan communal de sauvegarde*** et réaliser des exercices de crise. Le travail mené en 2020 a permis de rencontrer les différents interlocuteurs et définir la stratégie à mettre en place pour parvenir aux objectifs fixés par le PAPI.

L'enjeu est important puisque toutes les subventions versées par l'État à l'EPTB dans le cadre du PAPI sont

conditionnées au fait que 100% des communes concernées soient pourvues d'un plan communal de sauvegarde. A défaut, l'EPTB perd 20% de subventions sur chacune de ses actions.

* PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

C'est un outil réalisé par le maire, pour planifier les opérations de gestion de crise en cas d'événement majeur. Il recense les risques connus et les moyens humains et matériels disponibles. Il fixe également les mesures immédiates de protection des personnes.



- Communes devant disposer d'un PCS
- Périmètre du PAPI Madon



Aider les habitants à se protéger

Autre axe important du PAPI Madon, la réduction de la vulnérabilité consiste à inciter les habitants à se protéger des futures crues. Un technicien de l'EPTB, recruté spécifiquement sur cette mission au dernier trimestre 2019, est allé observer le travail mené en ce sens depuis plusieurs années par deux EPTB voisins, en Alsace et en Bourgogne. Ce partage d'expérience a permis de

mieux définir la stratégie et les outils à mettre en place. Dès début 2021, les propriétaires d'habitation pourront bénéficier d'un diagnostic gratuit de la part de l'EPTB et de 80 % de subventions de l'État pour mener les travaux de protection de leur habitation. Un dépliant présentant le dispositif de diagnostic a été distribué en fin d'année dans les boîtes aux lettres des riverains, sur le secteur aval du bassin versant, défini comme prioritaire.

2

Gestion des milieux aquatiques

L'EPTB assure la compétence "gestion des milieux aquatiques" (GEMA) sur les territoires des intercommunalités qui lui ont confié : les communautés de communes Terre d'Eau, Vosges Côté Sud Ouest, Mirecourt-Dompaire, et Pays du Sel et du Vermois.



RENATURATION DES COURS D'EAU



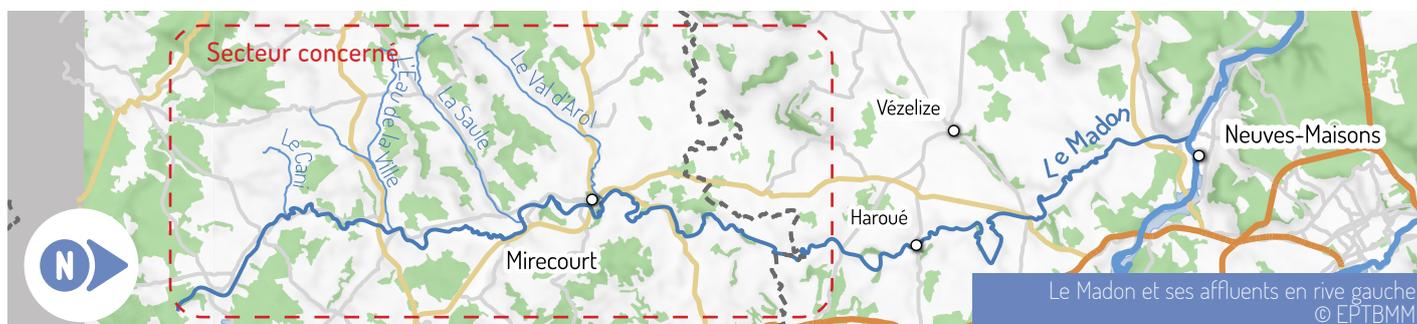
Les affluents en rive gauche du Madon

En début d'année, la Chambre d'agriculture des Vosges, maître d'œuvre du projet, est allée à la rencontre des propriétaires et exploitants agricoles concernés par les actions à mener pour rétablir la continuité écologique de ces petits cours d'eau. Certains riverains sont réticents à ce que l'EPTB intervienne sur leur propriété. Afin de ne pas se limiter à des actions trop localisées et donc insuffisamment bénéfiques,

il est apparu nécessaire d'obtenir une adhésion plus importante au projet. En raison de la crise sanitaire et du renouvellement électoral, ce travail de concertation n'a pu reprendre qu'en fin d'année. La consultation pour la réalisation des inventaires de la faune et de la flore a été lancée mais s'est avérée infructueuse (coût disproportionné). L'EPTB s'est alors tourné vers la réalisation d'une synthèse bibliographique pour cibler plus finement les espèces remarquables à rechercher sur le territoire concerné. Cette démarche, bien que plus longue, s'avérera moins dispendieuse.

Le Madon

Artelia, le maître d'œuvre du projet de renaturation du Madon, a été recruté au premier trimestre. Cependant, les études n'ont pu débuter qu'en début d'été, à la fin du confinement. Les avant-projets, qui définissent les actions et estiment leur coût financier, ont été rendus en fin d'année. Le travail se poursuivra en 2021 avec des inventaires faune-flore, des prestations topographiques et géotechniques et un travail de concertation pour sensibiliser le plus de riverains possibles aux enjeux de remise en état de la rivière.



INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

La pré-localisation des zones humides potentielles s'est terminée en avril. Pour se faire, différents critères tels que la topographie, la géologie, l'hydrologie, la pédologie, les remontées de nappe et les cartes d'État-Major ont été croisés et analysés informatiquement. Les

données ont ensuite été confiées aux intercommunalités membres ayant la compétence GEMA afin qu'elles poursuivent les investigations sur le terrain. L'EPTB réalise ce travail sur les territoires des 4 intercommunalités qui lui ont transféré la compétence.



ZOOM SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE D'EAU

L'inventaire des zones humides effectives est entièrement finalisé sur cette intercommunalité. Au total, 27 jours de travail sur le terrain ont été nécessaires pour décrire et cartographier les zones humides recensées. Une stratégie pour la préservation ou la reconquête de ces zones humides va maintenant être élaborée. Un travail en ce sens a déjà démarré et se poursuivra avec la communauté de communes Terre d'Eau dans le cadre d'une démarche de trame verte et bleue.

QUELQUES CHIFFRES:

560 ha de zones humides délimitées

27 jours de prospection sur le terrain

49 carottages de sol



Aménagement du site de l'ancien moulin de Bralleville

A l'amont du Madon, sur la commune de Bralleville, deux anciens seuils de moulins sont dégradés. Ils causent des désordres sur le cours d'eau. L'EPTB avait d'ailleurs dû intervenir en urgence en 2019 pour renforcer la stabilité des berges, l'effondrement de celles-ci menaçant la route départementale voisine. La restauration du Madon sur cette partie à cheval entre Meurthe-et-Moselle et Vosges a nécessité la création d'un groupement de commandes permettant une action conjointe et cohérente entre l'EPTB, compétent sur la partie vosgienne, et la communauté de communes du Pays du Saintois, collectivité compétente pour la partie meurthe-et-mosellane. Le maître d'œuvre a ainsi été recruté au 1er trimestre et les études préliminaires présentant le programme d'actions ont été validées en novembre 2020. Les inventaires de la faune et de la flore démarreront en 2021.



Travaux d'enrochement d'urgence pour stabiliser la berge
© EPTBMM / E. François

A la demande de la communauté de communes de Mirecourt Dompain, l'EPTB a décidé de porter la maîtrise d'ouvrage de travaux de protection de berge au niveau d'une propriété privée riveraine de la Gitte, affluent du Madon. L'objectif était de protéger une conduite d'assainissement qui menaçait de s'effondrer dans le cours d'eau. La consolidation de la berge a été confiée à l'entreprise SW Environnement qui a procédé à une technique végétale dite de «fascinage». Le coût des travaux, d'un montant de 9 796 € a été partagé entre les deux collectivités.

Travaux de protection de berges à Dompain



Travaux d'enrochement d'urgence pour stabiliser la berge
© EPTBMM / E. François



AVANT - APRES les travaux d'enlèvement © EPTBMM / E. François

La gestion des embâcles

Bon nombre de cours d'eau n'ont pas fait l'objet d'opérations de renaturation ni-même d'entretien depuis de nombreuses années. Aussi, l'état sanitaire de la ripisylve (les arbres de bord de cours d'eau) peut poser problème lors de crue : chutes d'arbres, formation d'embâcles, dommages aux ouvrages, berges déstabilisées... Bien que des opérations de renaturation soient programmées sur le Madon et ses affluents, il est parfois nécessaire d'intervenir rapidement, avant la définition d'un plan de gestion à long terme.

Fin 2019 - début 2020, un stagiaire a réalisé un travail de recensement et de caractérisation des embâcles sur le Madon. Sur cette base, l'EPTB a mandaté une entreprise pour retirer 5 embâcles jugés prioritaires sur le secteur de Mirecourt.

3

Ouvrages et systèmes d'endiguement

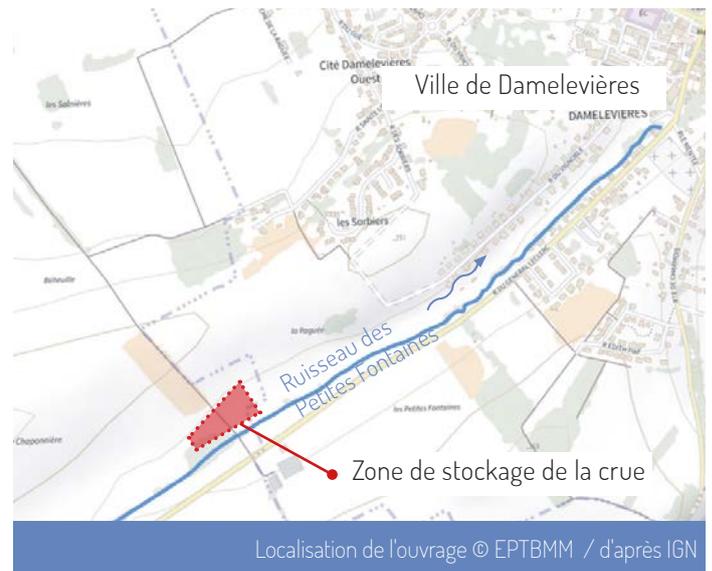




CONSTRUCTION D'OUVRAGES

1^{er} ouvrage construit à Barbonville : une solution fondée sur la nature

Créé en dehors de l'outil de financement PAPI, ce projet était déjà bien avancé : la communauté de communes Meurthe, Mortagne, Moselle avait mené les études préalables et acquis les terrains avant de les céder à l'EPTB à l'euro symbolique. L'EPTB a fait construire à Barbonville (54), en 2020, cet ouvrage écrêteur de crue qui protège les habitants de Damelevières des débordements du ruisseau des Petites Fontaines. Parfaitement intégré dans le paysage, il favorise également la biodiversité puisque la zone humide existante a été préservée, 3 mares ont été créées et des arbres ont été plantés le long du cours d'eau. L'activité économique agricole a également été maintenue. Cette première opération menée par l'EPTB montre qu'il est possible de concilier infrastructure et biodiversité pour lutter contre les inondations. L'opération a été financée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (40%) et la Région Grand Est (20%).



Localisation de l'ouvrage © EPTBMM / d'après IGN



juin 2020



juillet 2020



novembre 2020

Ouvrage de Barbonville (54) - coût : 220 000 € HT © EPTBMM / N. Dohr

Le survol par drone réalisé par le prestataire Nicolas Dohr (nicolasdohr.com) a permis de saisir les différentes phases de construction de l'ouvrage et témoigne de son intégration paysagère. A découvrir sur la chaîne TV de l'EPTB à l'adresse :

<https://www.youtube.com/watch?v=hUozVvYLWQUE>



ENTRETIEN DES OUVRAGES EXISTANTS

Au delà du travail de recensement des ouvrages mené tout au long de l'année, l'EPTB est amené à se déplacer ponctuellement sur le terrain à la demande des collectivités locales, pour résoudre les problématiques qui peuvent être posées par les ouvrages. Un travail d'inventaire a également été

réalisé avec les services de l'Etat de Meurthe-et-Moselle sur les ouvrages domaniaux. L'EPTB a également dû procéder à une intervention sur l'ouvrage de Maizières pour déboiser le déversoir de sécurité afin qu'il joue pleinement son rôle en cas de crue. L'ampleur de la tâche à mener sur les

4680 km² du territoire de l'EPTB et l'importance des responsabilités qui pèsent sur les épaules des élus ont conduit le bureau syndical à voter en fin d'année la création d'un nouveau poste en charge des ouvrages pour renforcer l'équipe.

4

La vie de l'EPTB

L'année 2020 a été riche de bouleversements et d'imprévus entre confinements et report des échéances électorales du fait de la crise sanitaire. Les élus et agents de l'EPTB ont tout mis en œuvre pour en limiter l'impact sur les projets.



RENOUVELLEMENT DU COMITÉ SYNDICAL



Suite aux élections municipales et intercommunales, le nouveau conseil syndical a été officiellement installé le 7 octobre 2020. Bertrand KLING a été réélu président de l'EPTB. Il a souhaité s'entourer de 6 vice-présidents auxquels il a confié la charge de différentes thématiques. Le comité syndical est composé d'élus désignés par les collectivités membres de l'EPTB.



Président
Bertrand Kling
(Métropole du Grand Nancy)



1^{er} vice-président
délégué à la communication institutionnelle et la préparation de crise
Aurélien BANSEPT
(Agglo. de St-Dié-des-Vosges)



2^{ème} vice-président
délégué aux ouvrages existants, études et travaux d'intérêt général et aux actions relative au bassin versant de la Moselle
Jean-Luc STAROSSE
(Terres toulaises)



3^{ème} vice-président
délégué aux affaires générales
Christopher VARIN
(Pays du Sel et du Vermois)



4^{ème} vice-président
délégué aux études et travaux liés au bassin versant du Madon
Daniel LAGRANGE
(Moselle & Madon)



5^{ème} vice-président
délégué à la gestion des milieux aquatiques
Denis BASTIEN
(Mirecourt-Dompaire)



6^{ème} vice-président
délégué aux études et travaux liés au bassin versant de la Meurthe
François GENAY
(Territoire de Lunéville à Baccarat)

Les commissions thématiques

Cinq commissions thématiques débattent sur les orientations de l'EPTB avant de les soumettre au vote du comité syndical :

AFFAIRES GÉNÉRALES 8 MEMBRES

- > Finances
- > Ressources humaines
- > Moyens généraux
- > Règlements
- > Gestion foncière
- > Indemnités agricoles
- > Conventions avec les partenaires

ÉTUDES ET TRAVAUX 9 MEMBRES

- > Définition et suivi des études et travaux sur le bassin versant de la Meurthe
- > Définition et suivi des études et travaux sur le bassin versant du Madon
- > Opérations hors PAPI

BASSIN VERSANT DE LA MOSELLE ET OUVRAGES 5 MEMBRES

- > Gestion des Ouvrages
- > Actions et relations relatives au bassin versant de la Moselle
- > Etudes générales non localisées

COMMUNICATION - SE PRÉPARER À LA CRISE 4 MEMBRES

- > Réduction de la vulnérabilité
- > Aide à la gestion de crise
- > Sensibilisation - conscience du risque
- > Communication institutionnelle

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES 13 MEMBRES

- > Compétence transférée ou déléguée
- > Coordination GEMA à l'échelle des bassins versants
- > Etudes générales GEMA

Le comité syndical

MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

ACKERMANN Danielle (titulaire)
BOILEAU Pierre (titulaire)
BREUILLE Michel (titulaire)
HUSSON Jean-François (titulaire)
KLING Bertrand (titulaire)
MICHEL Delphine (titulaire)
PERROT Cyrille (titulaire)

CA DE SAINT DIE DES VOSGES

BANSEPT Aurélien (titulaire)
GEORGE Claude (titulaire)
HENRI Brigitte (titulaire)
LEGRAND Françoise (titulaire)
SALÉRIO Philippe (titulaire)
VONDERSCHER Jean-Marie (titulaire)

CC DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE A BACCARAT

DEWAELE Jacques (titulaire)
FRANCOIS Jean-Paul (titulaire)
FRASNIER François (titulaire)
GENAY François (titulaire)

CC TERRES TOULOISES

HEYOB Olivier (titulaire)
CHARTREUX Fabrice (titulaire)
COLIN Xavier (titulaire)
STAROSSE Jean-Luc (titulaire)

CC DES PAYS DU SEL ET DU VERMOIS

JONQUET Philippe (titulaire)
VARIN Christopher (titulaire)

CC DE MOSELLE ET MADON

LAGRANGE Daniel (titulaire)
PINHO Filipe (titulaire)

CC DES PAYS DE MIRECOURT DOMPAIRE

BASTIEN Denis (titulaire)
GRÉPINET Gérard (titulaire)

CC DE LA RÉGION DE RAMBERVILLERS

BAILLY Pierre (titulaire)
GEORGÉ Dominique (titulaire)

CC DU PAYS DU SAINTOIS

FRANCOIS Marc (titulaire)
SIRON Marie-France (titulaire)

CC MEURTHE MORTAGNE MOSELLE

SONREL Christophe (titulaire)
VUILLAUME Rémi (titulaire)

CC DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS

CALLAIS Jean-Pierre (titulaire)
HOFFMANN Valérie (suppléante)

CC TERRE D'EAU

DELOY Eliane (suppléante)
VALDENNAIRE Claude (titulaire)

CC VOSGES COTE SUD OUEST

BALAUD Frédéric (titulaire)
DESVERNES Yves (suppléant)

CA D'EPINAL

GAILLOT Thierry (suppléant)
GARION Éric (titulaire)

CC DES HAUTES VOSGES

GÉHIN Martine (titulaire)
VOINSON John (suppléant)

CC SEILLE ET GRAND COURONNÉ

LAPOINTE Denis (suppléant)
VOINSON Philippe (titulaire)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE- ET-MOSELLE*

FALQUE Rose-Marie (titulaire)
NORMAND Audrey (titulaire)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES*

BABOUHOT Nathalie (titulaire)
GIMMILLARO Martine (titulaire)

RÉGION GRAND EST*

POIRSON Elisabeth (titulaire)
SÉJOURNÉ Yves (titulaire)

* Les représentants seront renouvelés en 2021 suite aux scrutins régionaux et départementaux.



L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Se former malgré la pandémie

Au 1er trimestre 2020, les agents de l'EPTB ont accompagné sur le terrain des collègues du CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et de la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour réaliser des campagnes de levés de « laisses de crues » sur le secteur du Sanon et de la Vezouze. Ces traces laissées par le niveau de l'eau lors d'un épisode météorologique remarquable témoignent de la hauteur atteinte. Ces informations précieuses sont recueillies pour mieux se protéger des crues futures. Les agents ont ainsi été formés au protocole mis en place par les services de l'Etat et aux différentes astuces pour mieux les repérer.

Une ingénieure de l'EPTB a participé en septembre à une formation sur le contrôle des digues de protection contre les inondations. Cette manifestation organisée à Tours par AgroParisTech lui a permis d'appréhender en 3,5 jours les différents risques liés aux digues, de développer des approches pluridisciplinaires dans les méthodes de diagnostic et surtout d'échanger avec d'autres gestionnaires d'ouvrages sur les problèmes rencontrés dans l'inventaire et le classement à réaliser.

Tous les agents de l'EPTB ont également été formés courant juillet par l'association France Dignes au logiciel SIRS Dignes. Cet outil permet de gérer les différents ouvrages (cartographie, programmation et suivi de travaux) ainsi que les éléments annexes (plans de gestion de végétation, suivi et consultation des autorisations et conventions liées aux ouvrages...)

ZOOM SUR LA SOLIDARITÉ EN PÉRIODE DE COVID

Pendant cette crise sanitaire, les étudiants ont particulièrement souffert du manque d'opportunité de rencontrer le monde professionnel. Pendant l'été 2020, l'EPTB a ainsi ouvert ses portes à un jeune cherchant un organisme lui permettant d'effectuer son stage de fin d'études. Accueilli quelques semaines à l'EPTB, il a été chargé d'analyser le dispositif « paiement pour services rendus » mis en place par l'Agence de l'eau et de présenter à l'équipe ses observations. Cette expérience lui a permis de valider son diplôme en DUT Génie Biologique option Agronomie.

5

Les éléments financiers

Les ressources de l'EPTB reposent exclusivement sur les participations de ses membres et des aides de l'Agence de l'eau, l'Etat et la Région Grand Est.



Le budget principal

En 2020, le conseil syndical a fixé le montant

des cotisations des intercommunalités à 2 € par habitant. Par ailleurs, les Départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges se sont engagés à participer à hauteur de 20 000 € / an chacun jusqu'en 2025.

L'EPTB peut également compter sur l'Etat et l'Agence de l'eau Rhin Meuse

pour soutenir la structure ainsi que pour accompagner les opérations d'investissement auxquelles la Région Grand Est participe également.

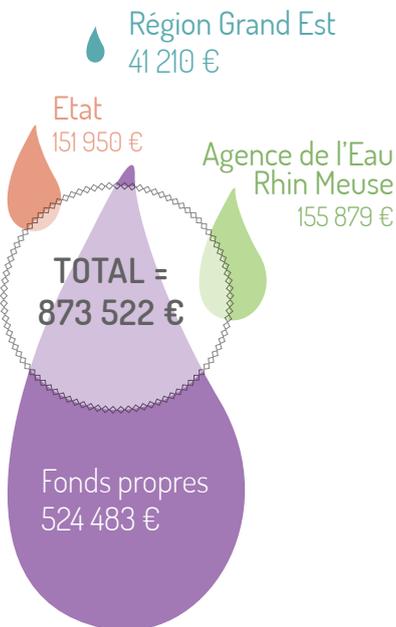
Les dépenses sont marquées par les premiers travaux de lutte contre les inondations (ouvrage de Barbonville), la montée en charge des études préalables aux travaux sur le bassin versant du Madon et la poursuite de l'étude PAPI d'intention sur la Meurthe.

ZOOM SUR UN OUTIL INDISPENSABLE

Grâce au soutien de l'Agence de l'eau, à hauteur de 70 %, l'EPTB s'est doté d'un outil de suivi financier. Il permet d'actualiser annuellement la situation financière de l'établissement. Présenté aux Directeurs de services des membres de l'EPTB en octobre 2020, il a reçu un accueil très favorable. Grâce à lui, les élus peuvent adapter leurs décisions en faisant des projections notamment sur le niveau de cotisation, les emprunts à contracter ou l'ajustement calendaire des programmes d'action.

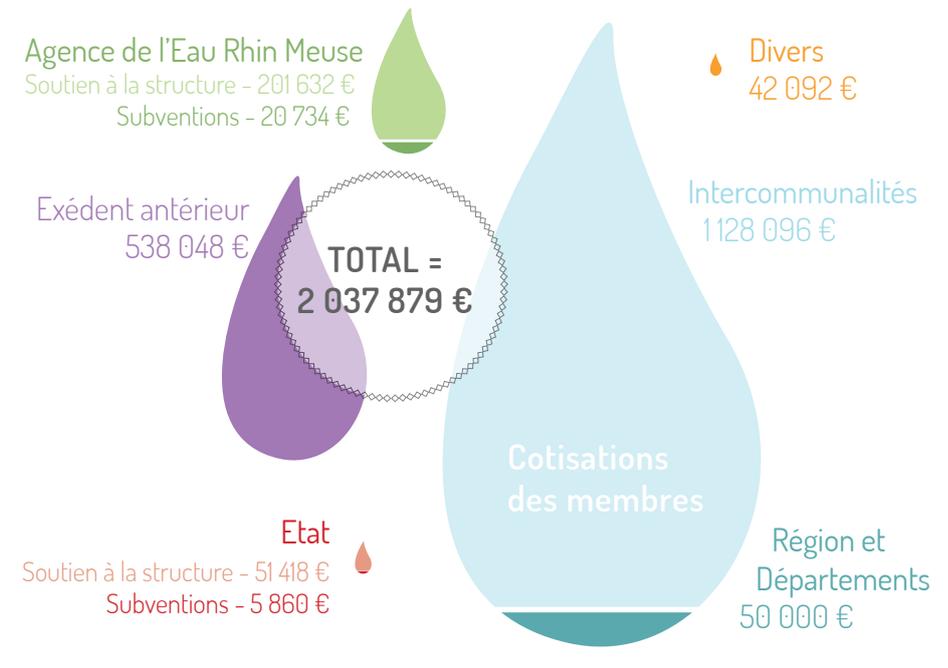
Les recettes d'investissement

financent les acquisitions ou constructions de biens durables (constructions d'ouvrages, renaturation de cours d'eau ...)

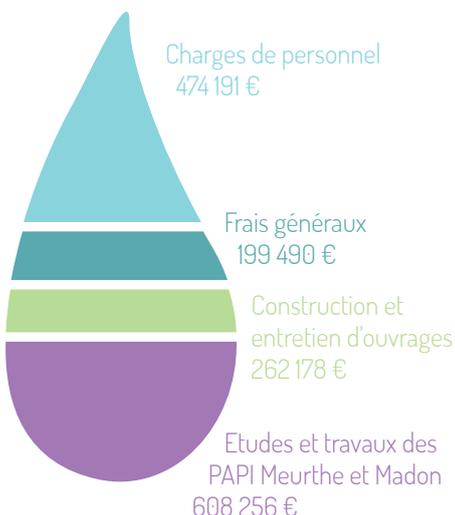


Les recettes de fonctionnement

financent les dépenses courantes (charges, entretien des ouvrages, études...)



Les dépenses



BUDGET ANNEXE

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Quatre intercommunalités ont confié à l'EPTB l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques (GEMA) ». Pour plus de transparence vis-à-vis de l'ensemble de ses membres, l'EPTB distingue donc cette activité dans un budget annexe qui lui est dédiée.

LES DÉPENSES :



LES RECETTES :





www.eptb-meurthemadon.fr
contact@eptb-meurthemadon.fr



03 83 94 55 01

Les actions de l'EPTB Meurthe Madon sont réalisées avec le soutien financier de :



Tous droits réservés © EPTB Meurthe Madon - novembre 2021

Directeur de publication : Bertrand Kling - **Directeur de rédaction :** Philippe Larivière
Réalisation : EPTB Meurthe Madon - **Impression :** Imprimerie du conseil départemental 54